

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 572 Subvention à l'association Caravansérail et Cie (10e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à l'association Caravansérail et Cie ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et Mme Claudine BOUYGUES au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association Caravansérail et Cie, située 65, rue du faubourg Saint-Denis 75010 Paris, pour l'organisation de la 7e édition du New Bled Festival en 2012. X03618 / 2012_05952 / n°simpa 66061

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.